

statistique récente, de 12 par tête en Allemagne, de 9 en Belgique, de 8 en Angleterre et de 6 en France.

* **

M. H. V. Noël gérant de la succursale de la " Québec Bank " à Ottawa, vient de prendre sa retraite après une longue, laborieuse et honorable carrière.

M. Noël est âgé de plus de quatre-vingt ans ; il emporte dans sa retraite l'estime, le respect, et les bons souhaits de toute la population et du commerce en particulier.

* **

Pendant l'Exposition de Philadelphie aura lieu un Congrès international de Commerce qui commencera le 10 octobre 1899. Il se tiendra sous les auspices du Musée Commercial de Philadelphie. Les séances du Congrès auront lieu dans la grande salle du principal monument de l'Exposition ; elle pourra contenir 5,000 personnes.

Le Congrès commercial international sera une grande question d'intérêt pour le monde entier. Il sera composé des délégués officiellement désignés par les gouvernements étrangers et aussi de ceux dûment accrédités par les Chambres de Commerce et autres Corps commerciaux de toutes les parties du monde, à qui plus de mille invitations ont été adressées. Le Congrès sera ouvert par le Président des Etats-Unis en personne et, pendant deux semaines ou plus, il restera en session avec des séances quotidiennes.

Il est dans son intention d'étudier les idées et opinions d'échange les plus étendues et les plus libérales, et chaque pays y représenté aura l'occasion de présenter ses vues et recommandations pour le développement et la protection du trafic et du commerce international.

* **

On annonce de Washington que le gouvernement français a entrepris des démarches en vue d'une reprise des négociations relatives à un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

* **

Nous croyons devoir, pour l'information de nos lecteurs et celle de nos gouvernements, publier le texte du projet de loi, avec l'exposé des motifs, relatifs à la création, en France d'une nouvelle décoration :

" LE MÉRITE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL "

Proposition de loi tendant à créer une distinction honorifique sous le nom d' " Ordre du Mérite industriel et commercial, " par MM. Bazille, Ridouard et Lauraine, députés.

Exposé des motifs.—Messieurs, à chaque exposition il est demandé un très grand nombre de croix de la Légion d'honneur, et il arrive souvent que, malgré tous les bons vouloirs, il est difficile de donner satisfaction à tous les candidats proposés.

Dans l'impossibilité où se trouve l'administration d'encourager des hommes qui ne se laissent pas seulement inspirer par le désir de faire fortune, mais par l'amour de leur pays, auquel ils veulent assurer richesse, prépondérance, honneur, le Parlement croira utile et juste de créer une décoration spéciale pour les services rendus au commerce ou à l'industrie, comme il en existe déjà pour l'instruction publique et l'agriculture.

Cette nouvelle distinction n'empêcherait pas la Légion d'honneur d'être discernée pour des services éminents et réellement exceptionnels. Car nous ne devons pas oublier que nos industriels, nos négociants, nos armateurs, nos vaillants colons ont parfois à soutenir des luttes qui exigent autant d'énergie, de dévouement et de patriotisme que le champ de bataille.

En conséquence, nous avons l'honneur de présenter la proposition suivante :

Proposition de loi.—Article 1er.—Il est institué, pour récompenser les services rendus au commerce et à l'industrie, un ordre dénommé " Ordre du Mérite industriel et commercial. "

Article 2.—Cet ordre aura les mêmes statuts que le Mérite agricole. La forme de l'insigne et du ruban sera déterminée par un règlement spécial.